

**COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 16 DECEMBRE 2021
à MERCUS-GARRABET**

Présents :

Mesdames

Patricia TESTA, Roseline RIU, Yolande DENJEAN, Ginette CHALONS, Nadège DENJEAN-SUTRA, Marie-Hélène BOUDENNE, Marie-Thérèse BAULU, Floria GENTIL, Martine SERRANO.

Messieurs

Philippe PUJOL, Bernard FARANDOU, Jean-Claude TAURIAC, Gilbert ROMEU, Jean-Paul ROUQUIER, Bernard DEFFARGES, Jean-Claude CLAUSTRES, Germain FLORES, Sébastien LACROIX, Jean IDARRETA, Benoit ARAUD, Jean-Bernard FOURNIE, Jean-Luc ROUAN, Henri AYCHET, Alain SUTRA, Bastien PITARRESI, Alexandre BERMAND, Philippe RODRIGUEZ, Bernard DUNGLAS.

Procuration(s) :

De Monsieur Daniel GONCALVES à Monsieur Philippe PUJOL, Monsieur Joseph GONCALVES à Madame Nadège DENJEAN-SUTRA, de Monsieur François VERMONT à Monsieur Jean-Bernard FOURNIE, de Monsieur Patrick MORCRETTE à Monsieur Jean-Luc ROUAN, de Monsieur Lionel KOMAROFF à Monsieur Alain SUTRA, de Monsieur Alain MANENC à Monsieur Alexandre BERMAND.

Madame Testa accueille le Conseil Communautaire en lui souhaitant la bienvenue. Elle cède ensuite la parole à Monsieur le Président.

Monsieur le Président la remercie et ouvre la séance en donnant lecture de l'ordre du jour et en informant des procurations.

Il rappelle au Conseil Communautaire qu'en raison d'une fulgurance de la propagation de la COVID sur l'ensemble du Pays de Tarascon, il a pris la décision de modifier l'ordre du jour aux seuls points nécessitant une décision avant la fin de l'année. Monsieur le Président indique que la liste a été communiquée à l'ensemble des conseillers communautaires.

Il ajoute qu'il s'agit de la seule solution qu'il lui a été possible de mettre en place pour réduire autant que possible les risques de diffusion en diminuant le temps de la réunion. Il regrette vivement cette décision mais cela lui a semblé plus raisonnable.

Monsieur Sutra demande la parole et indique son désaccord quant à la décision de supprimer certains points de l'ordre du jour malgré le contexte sanitaire et le taux d'incidence le plus élevé du département. Il regrette que les points concernant le bourg-centre ne soient pas examinés lors de cette réunion et précise que cela montre le peu d'intérêt pour le bourg-centre, il s'agit, selon lui, d'un déni de démocratie.

Monsieur le Président indique qu'il assume cette décision et informe que l'ensemble des sujets qui sont reportés, seront examinés dans la première quinzaine du mois de janvier si les conditions sanitaires le permettent.

1. Attribution de Compensation 2021

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la réunion de la Commission Locale d'Evaluation de Transfert de Charges (CLETC) qui s'est réunie le 16 décembre 2021 (rapport ci-joint).

Monsieur le Président indique que les montants pour 2021 sont identiques et la prise en compte du transfert de charges de France Services se fera sur l'exercice 2022.

Monsieur le Président fait état de l'avis de la CLETC et propose d'établir le montant de l'attribution de compensation 2021, comme suit :

COMMUNES	MONTANT AC 2021 en €
ALLIAT	-2 571,87
ARIGNAC	- 47 069,76
ARNAVE	- 10 892,06
BEDEILHAC-AYNAT	110,66
BOMPAS	51 368,46
CAPOULET-JUNAC	55 903,09
CAZENAVE SERRES ET ALLENS	- 10 303,96
GENAT	- 1 084,94
GOURBIT	11 277,19
LAPEGE	395,54
MERCUS-GARRABET	423 798,74
MIGLOS	- 16 997,61
NIAUX	50 465,25
ORNOLAC-USSAT LES BAINS	4 283,84
QUIE	138 378,75
RABAT LES TROIS SEIGNEURS	-1 478,10
SAURAT	- 60 723,17
SURBA	- 13 126,27
TARASCON/ARIEGE	800 735,35
USSAT	- 9 203,14

Monsieur le Président propose au Conseil d'approuver les propositions de la CLETC concernant l'Attribution de Compensation 2021.

2. Décision Modificative n°2 : Communauté de Communes

Monsieur le Président expose au le conseil communautaire que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
16/12/2021	6041-	Achats d'étude (hors	-123 020.00	16/12/2021	70872-	Remb. frais B.A. et régies	-22 700.00
16/12/2021	6068-	Autres matières et	-50 000.00	16/12/2021	73111-	Taxes foncières et	-411 728.00
16/12/2021	6188-	Autres frais divers	-7 000.00	16/12/2021	74711-	Participat° Etat emploi	-14 000.00
16/12/2021	6236-	Catalogues et imprimés	-10 000.00	16/12/2021	7472-	Participat° Régions	-36 675.00
16/12/2021	6257-	Réceptions	7 000.00	16/12/2021	74833-	Etat - Compensation CET	401 039.00
16/12/2021	63513-	Autres impôts locaux	4 390.00	16/12/2021	74834-	Etat - Compens. exonérat°	10 689.00
16/12/2021	637-	Autres impôts, taxes	412.09	/ /	-		0.00
16/12/2021	65738-	Subv. fonct. Autres	-5 117.20	/ /	-		0.00
16/12/2021	6745-	Subv. aux personnes de	5 300.00	/ /	-		0.00
16/12/2021	6748-	Autres subventions	30 000.00	/ /	-		0.00
16/12/2021	611-	Contrats de prestations de	-30 000.00	/ /	-		0.00
16/12/2021	023-	Virement à la section	104 660.11	/ /	-		0.00
Total Dépenses			-73 375.00	Total Recettes			-73 375.00
Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
16/12/2021	202-32	Frais réalisat° documents	10 494.00	16/12/2021	021-00	Virement de la section de	104 660.11
16/12/2021	458136-36	Opérations investissement	2 905.62	/ /	-		0.00
16/12/2021	2188-000	Autres immobilisations	91 260.49	/ /	-		0.00
Total Dépenses			104 660.11	Total Recettes			104 660.11

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

3. Décision Modificative n°1 : Régie du Plan d'eau

Monsieur le Président expose au le conseil communautaire que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
16/12/2021	6061-	Fournitures non stockables	287.81	//	-		0.00
16/12/2021	6066-	Carburants	4.10	//	-		0.00
16/12/2021	6068-	Autres matières et	-1 006.09	//	-		0.00
16/12/2021	611-	Sous-traitance générale	38.90	//	-		0.00
16/12/2021	6135-	Locations mobilières	-303.11	//	-		0.00
16/12/2021	61521-	Entretien, réparations	-494.20	//	-		0.00
16/12/2021	61558-	Entretien autres biens	309.58	//	-		0.00
16/12/2021	6156-	Maintenance	2 690.00	//	-		0.00
16/12/2021	6161-	Multirisques	-46.86	//	-		0.00
16/12/2021	6236-	Catalogues et imprimés	-300.00	//	-		0.00
16/12/2021	6238-	Divers	-186.36	//	-		0.00
16/12/2021	6256-	Missions	447.67	//	-		0.00
16/12/2021	6262-	Frais de	-34.14	//	-		0.00
16/12/2021	627-	Services bancaires et	-46.28	//	-		0.00
16/12/2021	63512-	Taxes foncières	-2 761.00	//	-		0.00
16/12/2021	6411-	Salaires, appointements,	-3 494.14	//	-		0.00
16/12/2021	6451-	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	-852.00	//	-		0.00
16/12/2021	6453-	Cotisations aux caisses de	-218.00	//	-		0.00
16/12/2021	6454-	Cotisations aux	-135.00	//	-		0.00
16/12/2021	6458-	Cotisations autres organismes	-100.00	//	-		0.00
16/12/2021	6475-	Médecine du travail,	-300.00	//	-		0.00
16/12/2021	658-	Charges diverses de	0.48	//	-		0.00
16/12/2021	023-	Virement à la section	6 498.64	//	-		0.00
Total Dépenses			0.00	Total Recettes			0.00
Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
//	-		0.00	16/12/2021	021-00	Virement de la section de	6 498.64
//	-		0.00	16/12/2021	1313-000	Subv. équipt Départements	-6 498.64
Total Dépenses			0.00	Total Recettes			0.00

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

4. Décision Modificative n°2 : ZAE Prat Long

Monsieur le Président expose au le conseil communautaire que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
16/12/2021	604-	Achats d'études,	5 132.78	16/12/2021	701-	Ventes produits finis et inter	5 132.78
Total Dépenses			5 132.78	Total Recettes			5 132.78
Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
Total Dépenses			0.00	Total Recettes			0.00

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

5. Décision Modificative n°1 : Transport à la Demande

Monsieur le Président expose au le conseil communautaire que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
16/12/2021	002-	Résultat de fonctionnement	-2 558.60	16/12/2021	002-	Résultat de fonctionnement	2 558.60
/ /	-		0.00	16/12/2021	7475-	Subv. exploitat°	-5 117.20
Total Dépenses			-2 558.60	Total Recettes			-2 558.60
Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
Total Dépenses			0.00	Total Recettes			0.00

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

6. Décision Modificative n°1 : Atelier-Relais TMC

Monsieur le Président expose au le conseil communautaire que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
16/12/2021	023-	Virement à la section	15 000.00	16/12/2021	752-	Revenus des immeubles	15 000.00
Total Dépenses			15 000.00	Total Recettes			15 000.00
Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
16/12/2021	1641-00	Emprunts en euros	15 000.00	16/12/2021	021-00	Virement de la section de	15 000.00
Total Dépenses			15 000.00	Total Recettes			15 000.00

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

7. Budget Principal : autorisation d'engager, de liquider et de mandater le quart des crédits budgétaires d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2022

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi N°2012-1510 du 29 décembre 2012, article 37 ;

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé au Conseil Communautaire de permettre à Monsieur le Président d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget Primitif de l'exercice 2022 du budget principal.

Conformément aux textes applicables, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de faire application de cet article.

Les dépenses concernées sont les suivantes :

	Crédits ouverts au BP en 2021	Autorisation d'engagement 25%
Opérations non individualisées		
21- Immobilisations corporelles	372 354,49	93 088,62
Opération 14 – Voie verte Ornolac		
20 – Immobilisations incorporelles	55 560,00	13 890,00
21 – Immobilisations corporelles	13 400,00	3 350,00
Opération 17 – ALSH Construction		
21- Immobilisations corporelles	1 420 000,00	355 000,00
Opération 20 - Forage		
21 – Immobilisations corporelles	10 000,00	2 500,00
Opération 21 – Réseau de lecture		
21 – Immobilisations corporelles	3 000,00	750,00
Opération 22 – Sentiers randonnée		
21- Immobilisations corporelles	46 190,00	11 547,50
Opération 31 – PLU Communes		
4581 – Opérations invest. sous mandat	52 423,14	13 105,79
Opération 32 – PLUi		
20 – Immobilisations incorporelles	66 000,00	16 500,00
Opération 34 – Travaux de voirie 2019		
4581 – Opérations invest. sous mandat	33 000,00	8 250,00
Opération 35 – Siège intercommunalité		
21 – Immobilisations corporelles	100 000,00	25 000,00
Opération 36 – Travaux de voirie 2020		
4581 – Opérations invest. sous mandat	210 000,00	52 500,00
Opération 37 – Aides à l'immobilier		
20 – Immobilisations incorporelles	102 215,00	25 553,75
Opération 38 – Grotte de la Vache		
20 – Immobilisations incorporelles	10 000,00	2 500,00
Opération 39 – Gendarmerie		
21 – Immobilisations corporelles	150 000,00	37 500,00
Opération 40 – Travaux de voirie 2021		
4581 – Opérations sous mandat	928 626,00	232 156,50
Opération 41 – Etude Hôtel		

Entreprises 20 – Frais d'études	21 600,00	5 400,00
Opération 42 – Fonds de concours PLR 20 – Subventions d'équipement	20 000,00	5 000,00

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, décident :

- d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2022 du budget principal, les dépenses d'investissement concernées dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du Budget Primitif 2021, comme reproduit ci-dessus ;
- d'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif de l'exercice 2022 lors de son adoption.

Monsieur Sutra indique qu'au vu de l'opération n°35 qui concerne le siège de l'intercommunalité, les élus de la commune de Tarascon sur Ariège voteront contre cette délibération.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée par 21 voix POUR et 13 CONTRE.

8. Renouvellement Ligne de Trésorerie – Communauté de Communes

Monsieur le Président informe le Conseil que la Communauté de Communes du Pays de Tarascon doit faire face à l'avance de fonds (ordures ménagères, contingent social, ALAE, attribution de compensation, ...) et également au retard de versement de subventions concernant les investissements en cours.

En conséquence et afin d'éviter tout retard de paiement, le recours à une ligne de trésorerie de l'ordre de 300 000.00 euros est nécessaire.

Monsieur le Président propose le renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale pour une durée de un an.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

9. Restaurant « La Maison du Lac » : renouvellement bail

Monsieur le Président rappelle que le restaurant « La Maison du Lac » a fait l'objet d'un contrat d'occupation du domaine public pour la saison 2021 avec la « SARL MELARION ».

Monsieur le Président propose au Conseil de reconduire ce contrat pour l'année 2022 avec la « SARL MELARION » dans les conditions suivantes :

- Période : du 1^{er} janvier au 30 juin 2022 et du 1^{er} septembre au 31 décembre 2022,
Redevance mensuelle : 250,00 euros HT.

- Période : du 1^{er} juillet au 31 août 2022,
Redevance : 10% du chiffre d'affaires HT, avec un montant global minimal fixé à 500,00 € HT et plafonné à 5 200,00 € HT.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

- de valider la reconduction du contrat d'occupation du domaine public pour l'année 2022 du restaurant « La Maison du Lac » sur la base nautique de Mercus avec la SARL MELARION,

- de l'habiliter à signer ledit contrat d'occupation du domaine public dans les conditions ci-dessus énoncées,
- de l'habiliter à entamer toutes les démarches nécessaires et signer tout document relatif à cette affaire.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

10. Travaux de voirie 2022 : demande de subvention DETR

Monsieur le Président rappelle la délibération n° 2021-123 du 22 septembre 2021 autorisant la Communauté de Communes du Pays de Tarascon à assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations de voirie communales.

Dans ce cadre, il est nécessaire de déposer, au titre de la DETR intercommunale 2022, une demande de subvention pour les travaux énoncés ci-dessous :

COMMUNE	Montant des travaux en € HT
ALLIAT	25 570.00
ARIGNAC	35 785.00
BEDEILHAC-AYNAT	19 290.00
BOMPAS	19 775.00
GENAT	28 330.00
LAPEGE	60 455.00
MERCUS-GARRABET	110 120.00
MIGLOS	45 455.00
ORNOLAC-USSAT LES BAINS	38 045.00
SAURAT	151 660.00
SURBA	56 440.00
SOUS-TOTAL TRAVAUX	590 925,00
<i>MAITRISE D'ŒUVRE</i>	<i>22 495.00</i>
TOTAL :	613 420,00

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

- de déposer une demande de subvention à hauteur de 50% au titre de la DETR 2022 pour les travaux de voirie du Pays de Tarascon pour un montant de 613 420,00 euros,
- de l'habiliter à entamer l'ensemble des démarches et signer tout document relatif à cette affaire.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

11. Plan VELO de la Vallée de l'Ariège

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que le Syndicat du SCoT de la Vallée de l'Ariège a lancé en mars 2020, l'étude pour la réalisation de son Plan Vélo à l'échelle de l'ensemble de son territoire. Il demande à Monsieur Rouan de bien vouloir en faire une présentation.

Monsieur Rouan indique que ce Plan VELO répond à des enjeux identifiés dans le Plan Global de Déplacements (PGD) et notamment aux actions suivantes :

- Action n°5.1 : Mettre en œuvre des schémas directeurs des itinéraires cyclables,
- Action n°5.2 : Promouvoir l'usage du vélo en développant des services vélo.

L'objectif de ce Plan Vélo est de développer l'usage du vélo du quotidien et diminuer l'usage de la voiture individuelle pour les déplacements où cela est pertinent.

Il constitue pour la Communauté de Communes du Pays de Tarascon, un schéma directeur en ce qui concerne la mobilité cyclable.

Ces orientations stratégiques seront accordées à la politique globale de déplacement du Pays de Tarascon.

Le Plan Vélo a été réalisé en trois grandes phases.

1) PHASE diagnostic - 2020

Le document de diagnostic et le rapport d'enquête ont ensuite été mis en concertation auprès de l'ensemble des partenaires

2) PHASE stratégie – 1^{er} semestre 2021

Des ateliers à destination des communes ont permis de définir des itinéraires prioritaires et secondaires. Ils ont été suivis de comités techniques et de pilotage et d'une phase de consultation.

3) PHASE Plan d'actions - 2nd semestre 2021

L'objectif de la dernière étape était de préparer la mise en œuvre opérationnelle du Plan Vélo. Une dernière série d'ateliers a été réalisée avec les communes concernées pour prioriser ces itinéraires et définir un plan prévisionnel d'investissement (annexés).

Cette stratégie a fait l'objet d'une analyse des services du Conseil départemental, en qualité de premier gestionnaire de voirie concerné ce qui a donné lieu à une actualisation de l'atlas cartographique et des fiches opérationnelles.

Plusieurs documents ont été produits :

- Les fiches opérationnelles par tronçon d'itinéraire, comprenant le type d'aménagement, le coût et la programmation (PPI),
- La charte des aménagements cyclables,
- La stratégie de communication,
- La rédaction d'un CCTP sur les stationnements vélo,
- Un modèle de convention avec des associations pour la mise en œuvre de services vélo,
- La complétion du document « Cycloscope » de l'ADEME permettant de définir les objectifs à atteindre afin de pouvoir évaluer la mise en œuvre de la politique cyclable sur le territoire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de la Communauté de communes relative à l'approbation du Plan Global de Déplacements de la Vallée de l'Ariège (PGD),

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : d'approuver le Plan Vélo de la Vallée de l'Ariège,

ARTICLE 2 : de l'autoriser à entamer l'ensemble des démarches nécessaires et signer tous documents nécessaires à cet effet.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

12. PEL : ALSH / tarifs Vacances de Noël

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes du Pays de Tarascon dispose de la compétence en matière de gestion des ALAE/ALSH. Dans ce cadre il est prévu cette année une ouverture de l'ALSH durant les vacances scolaires de Noël.

Monsieur le Président informe le Conseil que les familles aux revenus modestes bénéficient normalement d'une aide en fonction de leur coefficient familial. Cependant cette aide dépend de la consommation d'une enveloppe spécifique de la CAF et cette dernière sera probablement épuisée en fin d'année remettant ainsi en cause ce dispositif.

Afin de ne pas pénaliser les foyers aux revenus modestes, Monsieur le Président propose de modifier les tarifs de l'ALSH pour la période des vacances scolaires de Noël 2021 comme suit :

PROPOSITION POUR DECEMBRE 2021

QF	COM COM		HORS COM COM	
	JOURNEE	1/2 JOURNEE	JOURNEE	1/2 JOURNEE
de 0 à 670	6,50 €	4,00 €	9,50 €	7,00 €
de 671 à 1000	8,50 €	6,00 €	13,50 €	11,00 €
1001 et +	10,00 €	8,00 €	16,00 €	14,00 €

Il indique qu'il reviendra à la Communauté de Communes de prendre en charge les éventuels surcoûts occasionnés par cette modification tarifaire et de compenser à hauteur le gestionnaire de ce service, LEC Grand Sud.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président lève la séance à 19h10.